LA ROCHEFOUCAULD
en
ANGOUMOIS

INTERDICTION DE CIRCULATION A TOUS VEHICULES
AVENUE DE LA GARE
(Section comprise entre le Monument aux Morts et l'Avenue Gambetta)

CEREMONIE
* * *

A R R E T E N° 2026 281 246

Le Maire de la Commune de La Rochefoucauld-en-Angoumois,

Vu le Code des Collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R110 -1 à 3, R411-2, R411-8, R225 et R411-21-1, R411-28, R411-25 et suivants, R413-1, R414-14 et 417-1.

Vu la circulaire interministérielle sur la signalisation routière et notamment la 8ième partie (signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel ;

Vu le manuel du Chef de Chantier de la voirie urbaine ;

Considérant que pour assurer une plus grande sécurité aux personnes lors de **la cérémonie par le Collège Jean Rostand au Monument aux Morts le lundi 9 novembre 2026.** Il convient d'interdire la circulation à tous véhicules de **09h00 à 12h00** du 3 au 9 avenue de la Gare.

A R R E T E :

ARTICLE 1°) – Le **lundi 9 novembre 2026 de 9h00 à 12h00**, la circulation et le stationnement des véhicules est interdite : du 3 jusqu'au 9 avenue de la Gare en raison de la cérémonie qui aura lieu au Monument aux Morts.

ARTICLE 2°) – L'interdiction prévue par l'article précédent comportera l'obligation pour tous les usagers d'utiliser les déviations suivantes :

Sens Boulevard Bossand – MARILLAC : Avenue Gambetta – Boulevard du Général de Gaulle – Route de l'arbre

ARTICLE 3°) – la signalisation d'interdiction sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel et à la charge de La Mairie de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

ARTICLE 4°) – Le présent arrêté sera publié et affiché à la Mairie de La Rochefoucauld-en-Angoumois et à chaque extrémité des déviations.

ARTICLE 5°) L'A.S.V.P,
Le Responsable de L'ADA de La Rochefoucauld-en-Angoumois
Le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Charente,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

A La Rochefoucauld-en-Angoumois, le 21 octobre 2026

Sébastien RIVIERE
Le Maire

MAIRIE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS ★ 16110 ★